



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU 30 JUIN 2023

Ouverture de la séance à 19h55

Nombre de conseillers:		Date de convocation:	27-06-23
En exercice:	23	Date d'affichage:	
Quorum:	13		
Présents:	22		
Votants:	22		

Présents: MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MELLAN Lionel - RIZZON Bruno - DELWAL Jean-Luc - RICHARD Denis - MICHELLAND Bruno - MARTINET Jacky - GACHET Roger Mmes - COMBET Claire - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - BAZIN Josyane - LEGRAND Alexandra - PAVIET Laura - JABOUILLE Martine - GENON Marie - PEREZ Stéphanie

Excusés: MM. - BIBOLLET Nicolas

A été nommé secrétaire de séance: Lionel MELLAN



Ordre du jour de la séance:

- Approbation du PV de la séance du 26 mai 2023
- Organisation des écoles (petits déjeuners)
- Travaux d'enrobés
- Proposition d'acquisition d'un bien immobilier
- Convention avec la CCPM
- Participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'assainissement
- Election d'un délégué au SIAEP
- Forêt Communale
- Location d'un local Communal
- Information sur l'aménagement de la traversée d'Aiguebelle
- Informations diverses

Mairie déléguée
4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.randens@orange.fr
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.valdarc73@orange.fr
04 79 65 28 29

Mairie déléguée
2 rue de l'Hôtel de Ville
Aiguebelle
73220 Val-d'Arc
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

En préambule Hervé GENON parle de la nouvelle organisation et des réunions hebdomadaires des adjoints ouvertes à tous les conseillers.

1. Approbation du PV de séance du conseil du 26 mai 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil du 26 mai 2023 à l'approbation des membres du conseil municipal ;

Le procès-verbal est adopté

Pour: 22

Contre: 0

Abstention: 0

2. Organisation des écoles:

Petit déjeuner:

Il sera proposé aux enfants qui le souhaitent, de pouvoir prendre un petit déjeuner de 8H20 à 8H30. Ceci sera mis en place jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Modification du règlement intérieur:

Il est proposé de mettre un point dans le règlement qu'en cas d'oubli d'inscription à la cantine et pour la garderie, il soit facturé le double du prix normal.

Organisation scolaire de Randens:

L'académie a fait part de sa décision de fermer une classe.

Lors du conseil des écoles, la Directrice des écoles a proposé un découpage des classes et demande un complément d'horaire pour les ATSEM.

L'adjointe fait des propositions concernant les demandes de la Directrice.

Le Conseil Municipal prend la décision de ne pas modifier le nombre d'heures du agents «ATSEM»

Travaux des écoles d'Aiguebelle:

Le Maire propose de réaliser, cette année, les travaux d'une seule salle, compte tenu des délais et du montant des travaux.

Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux de la salle de classe pour un montant de 53000€

Travaux des écoles de Randens:

Concernant le lot 3, le marché est attribué à l'entreprise Nicolletti. Le conseil adopte la variante avec le coloris chêne doré.

3. Travaux d'enrobés:

Chemin du Bouchet: La société Eiffage est retenue pour un montant 17938€

Chemin de La marliéry: Le montant 15945€ est attribué à EIFFAGE

Route de la Digue: montant de réparations des enrobés 4225€ la société Eiffage est retenue

Mairie déléguée
4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.randens@orange.fr
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.valdarc73@orange.fr
04 79 65 28 29

Mairie déléguée
2 rue de l'Hôtel de Ville
Aiguebelle
73220 Val-d'Arc
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

4. Proposition d'acquisition de M CHÊNE d'un bien à la mairie.

Suite au premier refus d'achat de la Commune, M CHÊNE a retourné une offre de prix. Le Conseil Municipale refuse l'achat de ce bien.

5. Convention avec la CCPM

Il est proposé de mettre en place une convention avec la CCPM pour l'entretien de la voirie de la zone artisanale pour un montant de 3 000€. La commune continue à entretenir la voirie est percevra cette indemnité annuellement.

6. Participation de la Commune aux frais de fonctionnement pour l'assainissement :

Le Maire propose la participation de la Commune à hauteur de 30000€ aux frais de fonctionnement pour l'assainissement.
Le Conseil Municipal valide cette proposition.

7. Election d'un délégué au SIAEP :

Frédéric Martinet se propose comme délégué titulaire et Bruno RIZZON est nommé suppléant

Forêt communale :

Vente de parcelle : L'entreprise « L'ATELIER DE FRANCOIS » a acheté les parcelles 13, 18, 19, 20, 21 et 23.

La parcelle 13 est exploitée.

L'entreprise demande l'annulation de la vente des parcelles 18, 19, 20, 21 et 23.

Une proposition forfaitaire d'exploitation et de renonciation va être faite à l'entreprise.

Propositions de travaux : La proposition porte sur des travaux de dégagements de semis sur la parcelle 13 pour un montant pour un montant de 9540€ avec une aide de la région de 4770€. Coût final 4770€

8. Location d'un local communal situé au 24 grande rue

La commune a reçu deux demandes de location pour ce local.

Le commerce « Un Brin Rebelle » fait une proposition pour déménager son activité. La proposition de loyer est comprise entre 750€ et 900€.

Une association souhaite ouvrir un espace de travail partagé et de bien être avec un loyer de 500€ pour les trois premiers mois et 700€ .

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix de « Un Brin Rebelle ».

Mairie déléguée
4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.randens@orange.fr
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.valdarc73@orange.fr
04 79 65 28 29

Mairie déléguée
2 rue de l'Hôtel de Ville
Aiguebelle
73220 Val-d'Arc
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

9. Information sur la réunion avec les services du Département concernant l'aménagement de la traversée d'Aiguebelle

Le Maire informe le Conseil Municipal des débats lors de cette réunion qui s'est tenu le 29 juin 2023. Le département annonce participer à l'aménagement de la traversée d'Aiguebelle mais ne participera pas au financement des ronds-points.

10. Indemnités des élus

Les indemnités des élus sont reconduites à l'identique des indemnités précédentes. A noter cependant que Mme la Maire déléguée de Randens conserve le poste d'Adjoint aux Ecoles, ce, sans indemnité.

11. Redevance d'occupation de chantiers provisoires

Une décision du conseil municipal est nécessaire afin de pouvoir percevoir des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

12. Accroissement temporaire d'activité

Un poste est créé pour la surveillance des enfants pendant le temps périscolaire et l'accompagnement des enfants au bus pour l'école d'Aiguebelle.

13. Vogue annuelle de Randens 2023

La date de la vogue de Randens est confirmée au samedi 05 août 2023.

Après échanges, le tarif du repas champêtre est fixé à 12 euros. Pour rappel, le plateau repas comprendra Diots/Polente - Fromage - Pain - Tartelettes aux fruits.

14. Informations diverses:

- Le Festival Décapadiot a été une vraie réussite.
- Chute d'arbre dans le Parc Rochette: une entreprise a été missionné pour abattre le tronc restant et déblayer les branches. Les travaux ont déjà été réalisés.
- Demande de subvention pour l'association Octobre Rose: une subvention de 1 000€ est accordée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h20

Fait à Val d'Arc le 30 Juin 2023



Mairie déléguée
4 place de la Mairie
Randens
73220 Val-d'Arc
mairie.randens@orange.fr
04 79 36 21 13

Le Maire,

Hervé GENON

4 place de la Mairie
Randens

73220 Val-d'Arc

mairie.valdarc73@orange.fr

04 79 65 28 29

<http://www.valdarc.fr>



Mairie déléguée
2 rue de l'Hôtel de Ville
Aiguebelle
73220 Val-d'Arc

mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr

04 79 36 20 25

Le montant global de la subvention pour la manifestation d'octobre Rose sera ainsi porté à 2200€ au mois de septembre.

Chantal Helban